

R.S., c. 27 (1st Supp.) s. 33; c. 32 (4th Supp.) s. 56

2. The title preceding section 214 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

2. Le titre qui précède l'article 214 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

L.R., ch. 27 (1^{er} suppl.), art. 33; ch. 32 (4^e suppl.), art. 56

OFFENCES AGAINST THE HUMAN BEING AND REPUTATION

INFRACTION CONTRE L'ÊTRE HUMAIN ET LA RÉPUTATION

3. Subsection 222(4) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

3. Le paragraphe 222(4) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Culpable homicide

(4) Culpable homicide is murder or manslaughter.

(4) L'homicide coupable est le meurtre ou l'homicide involontaire coupable.

Homicide coupable

4. Section 223 of the said Act is repealed.

4. L'article 223 de la même loi est abrogé.

5. (1) The title preceding section 229 is repealed and the following substituted therefor:

5. (1) Le titre qui précède l'article 229 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Murder and Manslaughter

Meurtre et homicide involontaire coupable

(2) Section 229 of the said Act is renumbered as subsection 229(1).

(2) Le numéro d'article 229 de la même loi est remplacé par le numéro de paragraphe 229(1).

(3) Section 229 of the said Act is further amended by adding thereto the following subsection:

(3) L'article 229 de la même loi est modifié par insertion de ce qui suit :

Exception

(2) This section does not apply to a person who, in good faith, by means that he or she considers necessary to preserve the life of a mother who has a human being in her womb, causes the death of that human being.

(2) Le présent article ne s'applique pas à une personne qui, par des moyens que, de bonne foi, elle estime nécessaires pour sauver la vie d'une mère qui a en son sein un être humain, cause la mort de ce dernier.

Exception

6. Sections 233 and 234 of the said Act are repealed and the following substituted therefor:

6. Les articles 233 et 234 de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

Manslaughter

234. Culpable homicide that is not murder is manslaughter.

234. L'homicide coupable qui n'est pas un meurtre constitue un homicide involontaire coupable.

Homicide involontaire coupable

7. Sections 237 and 238 of the said Act are repealed.

7. Les articles 237 et 238 de la même loi sont abrogés.

Exception

8. The heading preceding section 242 and sections 242 and 243 of the said Act are repealed and the following substituted therefor:

8. Les articles 242 et 243 de la même loi et l'intertitre qui les précède sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

Exception